

RAPPORT de la Commission de gestion pour l'exercice 2010

Réponses de la Municipalité aux observations et remarques et au vœu

Rapport 2010 de la Commission de gestion de la Ville de Renens

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission est composée de Mmes Danielle Ayer, Nadia Carota, Elodie Golaz, Rosana Joliat (remplaçant en cours de route M. Jean-Marc Dupuis), Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, Denise Schmid, Simone Szenyan et de MM. Ali Ghassem, Ali Korkmaz, Michele Scala et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.

Elle s'est réunie 23 fois, en plenum ou en délégation, entre septembre 2010 et juin 2011. Une séance en novembre a été consacrée à l'examen des motions et postulats en suspens. En février et mars 2011, il y a eu 3 séances thématiques consacrées respectivement au délégué environnement de la Commune, à la bibliothèque du Léman et aux groupes qui s'occupe des problèmes de locaux pour l'administration ; ces 3 visites sont décrites dans un rapport annexe. 2 séances ont été consacrées à l'examen de 2 préavis bouclés. Et enfin la Commission a visité les 7 dicastères pour leur poser des questions sur la base du rapport de gestion. Quant à toutes les autres séances, il s'agit de réunions préparatoires aux visites ou pour mettre au point les rapports après celles-ci.

Au nom de la Commission j'aimerais remercier la Municipalité qui nous a fait parvenir son rapport aux alentours du 20 mars, bien avant le délai officiel. Cela nous a permis de programmer les visites de dicastères en avril et donc de tenir les délais pour la remise de notre rapport.

Il n'y a pas eu de séance commune avec la Commission des finances, faute d'accord sur la date et le contenu d'une séance. La traditionnelle visite des biens communaux par la commission de gestion n'a pas non plus eu lieu cette année, faute de trouver une date commune convenant à la Municipalité et à la majorité de la Commission. L'année prochaine, il faudra programmer une date bien à l'avance, soit tout au début de 2012.

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les divers Chefs de service et leurs collaborateurs pour leur présence et pour les renseignements donnés lors des visites de dicastères et des autres séances de la Commission de gestion.

1.Administration générale-Personnel

1.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les – du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Administration générale

A la suite du déménagement du Service du personnel dans ses nouveaux locaux, les conditions pour le traitement de certains dossiers (notamment les naturalisations) ont été améliorées avec une meilleure confidentialité grâce à l'aménagement d'un lieu isolé. Les personnes qui viennent se renseigner sont assises et peuvent poser des questions discrètement. On a aussi pu offrir un nouveau bureau pour l'archiviste.

Il y a souvent une surcharge de travail au Secrétariat municipal. Cette surcharge a été ressentie notamment au moment de préparer le rapport de gestion. Elle a été plus forte cette année à cause des arrêts pour maladie du Secrétaire municipal et de son adjointe.

Pour cette année la Municipalité envisage l'engagement au Greffe municipal d'un apprenti ou d'un stagiaire dans le cadre de la maturité professionnelle. Ce sera possible, vu qu'il y a plus d'espace à disposition.

Dans le rapport de gestion sont mentionnés pour la première fois les groupes de travail internes qui ont pour mission de superviser certains travaux ou de préaviser des projets. C'est le cas de « Cœur de Ville », groupe administratif et non politique qui s'occupe des fêtes, de la circulation, etc. au centre-ville.

Les relations et les actions transversales se renforcent chaque année un peu plus. C'est le cas pour le préavis de la ferme des Tilleuls, où plusieurs dicastères ont collaboré (CTC, Culture-Jeunesse-Sport et Administration générale), pour l'éclairage de fêtes, pour l'aménagement des terrains de la Croisée avec un préavis qui va arriver au Conseil Communal. C'est aussi le cas pour le tram qui a nécessité des séances à l'extérieur de Renens.

Le Secrétaire municipal regrette le manque de temps et de recul pour faire mieux, notamment pour les préavis et les réponses destinées au Conseil. Il fait remarquer que le nombre d'initiatives diverses (motions, postulations, interpellations, questions, vœux, résolutions et pétitions) a quasiment doublé au cours de ces 10 dernières années (24 en 2000 et 41 en 2010).

Service du personnel

Le projet de numérisation des données du personnel est en cours. L'informatisation des dossiers permettra une meilleure gestion du personnel. Toute l'information sera stockée au même endroit. L'accès à ces données sera réservé à quelques personnes bien déterminées selon le type de données.

M. Robert reconnaît qu'il y a eu peu de formation continue l'année passée. Cette année il y aura des cours pour permettre le passage à MS-Office 2010 et pour améliorer de façon générale l'usage de l'informatique.

L'encadrement des apprentis est assuré à l'interne. En cas de difficultés répétées, on fait intervenir les conseillers aux apprentis, nouvelles figures professionnelles. Ils apportent une aide plus sociale et psychologique que pédagogique.

1.2 Il nous est dit que les prestations des services communaux aux Ateliers de la ville ne sont facturées ni au niveau du personnel, ni à celui du matériel. Est-ce que cette subvention indirecte a déjà été chiffrée ? Si oui, combien de francs par année et quel pourcentage d'un EPT cela représente-t-il ?

Grosso modo le 10% consacré par l'intendant de la Salle de spectacles est facturé à la Fondation, ainsi que le salaire d'une personne de ménage. L'informatique est facturée selon un forfait (4'500 francs l'an passé). Les réparations et les prestations d'importance sont prises en charge entièrement par les locataires. Le Conseil de Fondation dans son ensemble travaille bénévolement ; c'est donc aussi le cas des services concernés de la Commune (environ 60 heures par an de secrétariat et 105 heures de comptabilité).

1.3 A-t-on une idée du nombre de personnes qui consultent le site <u>www.renens.ch</u> et quelles sont les rubriques les plus lues ?

En mars 2011, le site a reçu 4'890 visites. Les rubriques les plus visitées sont : Administration (170 visites), Votations/Elections (160), Actualité (150), Culture (120) et Offres d'emploi (120).

1.4 A combien d'exemplaires Carrefour Info Renens est-il tiré ? A-t-on une idée du nombre de journaux qui ne trouvent pas preneurs, comme par exemple ceux de la Salle de spectacles et ceux dans les caissettes ?

Il est tiré à 14'000 exemplaires. 10'400 sont envoyés dans tous les ménages, 850 vont à l'administration, 350 aux associations, 170 aux entreprises, 550 aux cafés et restaurants, 450 aux cabinets médicaux, 1'100 sont mis dans les caissettes, 30 sont envoyés en dehors de la Commune et les 100 derniers sont utilisés de façon diverse. On ne sait pas combien ne trouvent pas preneur.

1.5 Est-ce que le Bureau intermunicipal peut prendre des décisions qui ont force obligatoire pour la Commune ? Si oui, lesquelles a-t-il pris en 2010 ?

Formellement sa seule compétence est d'adopter le budget de l'Inspection intercommunale des chantiers. Pour le reste, c'est un organe consultatif qui recherche avant tout le consensus. Il préavise par exemple le budget de Lausanne Région ou certaines demandes de subventions comme pour le théâtre Kléber-Méleau, mais ces choix doivent ensuite être validés dans les communes. Il représente une occasion de discuter de projets intercommunaux comme le SDOL, le plan canicule, Ouest Roule et le passeport biométrique.

1.6 Combien de personnes travaillent à l'Inspection intercommunale des chantiers ? Quels sont leurs missions et leur cahier des charges ? Qui prend en charge les salaires et frais éventuels inhérents ?

On emploie 1,5 EPT. Ce sont les communes qui paient, à 50 % au prorata de leur nombre d'habitants (5 francs par personne) et à 50 % au prorata du nombre d'interventions sur leur territoire. Cet organe a perdu sa compétence d'inspectorat du travail qui a été reprise par le

Canton. Sa mission principale consiste à visiter les chantiers de la région, dans un but de prévention des accidents, de respect des normes de construction et de la sécurité des travailleurs. La Commission de gestion a reçu son rapport d'activité 2010.

1.7 La Commission de gestion désire recevoir les rapports de gestion de SIE SA et TVT Service SA

Elle les a reçus. Trois municipaux (Mme Huguenin, ainsi que MM. Perreten et Clément) siègent au conseil d'administration de ces 2 SA.

1.8 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable de la Salle de spectacles, ainsi que ceux des concierges de cette salle ? (cf. CJS)

La Commission l'a reçu.

1.9 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable général des concierges ? (cf. Environnement-Maintenance)

La Commission l'a reçu du CTC.

1.10 Concernant les accidents professionnels et non professionnels, fait-on de la prévention auprès des employés communaux ? Sinon pourquoi ?

Il y a un comité de sécurité au travail formé de collaborateurs de différents services (espaces verts, concierges, CTC et employés de bureau) et présidé par le Chef du Service du personnel. Ce comité se réunit 2 fois par an. Il s'agit surtout de faire de la prévention dans les secteurs les plus exposés : espaces verts, nettoyeurs de vitres. Les collaborateurs suivent aussi des cours de prévention dans les secteurs à risque. Il y a un contrôle régulier du matériel individuel et collectif. Pour les accidents non professionnels, on se contente de répercuter les campagnes de la Suva et de procurer des casques à vélo à bon marché.

1.11 Les 2'787.5 jours de maladie des employés en 2010 comprennent-ils les congés légaux de maternité ? Combien de jours totalisent ceux-ci ?

Ils ne comprennent pas les congés légaux de maternité, mais seulement les éventuels arrêts de maladie avant et après, qui ne sont pas distingués des arrêts de maladie ordinaires. Il y a eu 8 congés légaux de maternité totalisant 729 jours et un très long congé de maladie.

1.12 Dans les départs du personnel en 2010, peut-on indiquer la répartition par service comme on l'a fait pour les arrivées ?

Il y a eu 10 démissions (2 au CTC et 8 à la Sécurité sociale, principalement chez les éducatrices de la petite enfance), 4 départs à la retraite (3 employés du CTC, un du Service du personnel) et un décès au CTC.

1.13 Le personnel de remplacement employé lors des absences de longue durée a-t-il généralement des qualifications identiques à la personne absente ? Quelle filière utilise-t-on pour recruter (voie d'annonce, ORP, agence de placement, etc.) ? Pour quel coût ?

On essaie de remplacer les personnes par d'autres qui ont des qualifications équivalentes, mais ce n'est pas toujours possible, car nos employés travaillent souvent dans plusieurs domaines à la fois. Il faut donc procéder également à une réorganisation interne.

Le recrutement passe par l'ORP, par un portail spécialisé auquel nous versons déjà une contribution forfaitaire et par le site internet de la Commune. Il ne nous coûte donc en principe rien, sauf dans le seul cas où l'on a eu recours à une agence de placement.

1.14 Où en sont les relations entre Commune et enseignants au sujet du plan de mobilité ?

La situation s'est stabilisée. Les enseignants qui viennent en voiture peuvent désormais acheter des macarons de parking pour des périodes plus courtes, de 3 mois. Il y a un contrôle régulier de nos agents de police. Certaines places faisant partie du domaine privé associé aux collèges, sont mises gratuitement à disposition du personnel qui se déplace beaucoup pour son travail, comme les directeurs d'établissement qui vont d'une école à l'autre.

La Commune a adopté des mesures incitatives pour une mobilité respectueuse de l'environnement, mais seulement pour son propre personnel. Or les enseignants, tout comme les employés de la PolOuest, des CSR ou de la piscine, n'en font pas partie.

Remarque 1 – La Commission salue le fait que la Municipalité ait su faire preuve de souplesse tout en respectant l'esprit du plan de mobilité.

2.Finances-Cultes

Outre la réponse à nos questions, on nous a fait 2 présentations portant respectivement sur la nouvelle péréquation (facture sociale et péréquation directe) et sur les indicateurs financiers recommandés pour une commune. Ces 2 documents ont été remis à la Commission.

2.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les – du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Dans les forces, au niveau des ressources humaines, on note une collaboration extrêmement précieuse entre le Chef de service et de son adjointe, qui sont du reste très complémentaires, les bonnes connaissances techniques et la bonne formation du personnel, ainsi que la gestion participative et l'ambiance de travail conviviale qui sont très appréciées.

Mais on travaille souvent en flux tendu, situation qui devient difficile à gérer en cas d'absences ; les suppléances entre postes subordonnés à l'adjointe posent parfois problème. Une piste de solutions serait d'augmenter le potentiel de certains employés et de créer des duos entre personnes pouvant ainsi se remplacer l'une l'autre.

Côté processus financiers, comptables et administratifs, un système de contrôle interne financier a été implémenté, le suivi des lois et des règlements est excellent, la comptabilité financière est à jour et le Service est de plus en plus impliqué dans des études transversales, par exemple pour le chauffage à distance et son financement. La fiduciaire et la Cour des comptes reconnaissent la qualité du travail effectué.

Toutefois, on manque de temps pour le contrôle de gestion ; quant au système de contrôle interne, il n'est pas encore totalement formalisé ; le Canton demande qu'il le soit aux alentours de 2013-2014.

2.2 Quelles sont les personnes autorisées à viser les factures selon le type d'objet (quelle est leur position dans la hiérarchie) ?

D'après un règlement interne, en théorie les Chefs de service sont compétents pour les dépenses jusqu'à 5'000 francs par cas, les Municipaux jusqu'à 10'000 francs et au-dessus la décision doit être prise par l'ensemble de la Municipalité. En pratique pour les cas en dessous de 10'000 francs, le Service Finances-Cultes demande 2 signatures (donc celles du Chef de service et du Municipal). Le plus souvent, même pour des sommes de cet ordre, le Municipal avertit ses collègues. Evidemment à l'intérieur des différents Services, les employés concernés donnent leur avis avant visa du Chef de service.

2.3 De quels organismes extérieurs la Bourse gère-t-elle les comptabilités et est-ce que ces prestations sont facturées ?

Elle gère les comptabilités de la PolOuest, de la Société Coopérative de la Piscine, du SDOL, de la Société Coopérative du Refuge et de la Paroisse catholique et facture ces prestations. Elle gère également celle de la Fondation des Ateliers de la Ville, mais ne facture pas, car tous les membres de la Fondation (dont la Syndique et le Secrétaire municipal) sont des bénévoles.

2.4 Pour quelle raison a-t-on utilisé les amortissements dégressifs jusqu'en 2010 et les amortissements linéaires en 2011 ?

On pouvait utiliser la méthode dégressive lorsque les investissements étaient de faible importance; elle permettait d'amortir rapidement. Mais avec les gros investissements actuels, cette méthode chargerait beaucoup trop les exercices actuels; mieux vaut diluer les amortissements dans le temps, chose qu'on peut se permettre, vu qu'on investit dans des infrastructures destinées à durer (gare, tram, collèges). Ajoutons que la péréquation intercommunale encourage le recours à une méthode d'amortissement linéaire, en tout cas pour les transports publics.

2.5 Les locataires de la Commune de Renens peuvent-ils payer leur loyer par ordre permanent ?

C'est possible, certains locataires le font. Mais on ne souhaiterait pas qu'ils soient trop nombreux à procéder ainsi, car celui qui paie par ordre permanent ne fournit pas le numéro de son BVR, ce qui complique la tâche de la Bourse pour affecter la recette au bon endroit. C'est un travail que des gérances peuvent relativement facilement faire, mais une commune a trop de mouvements comptables en tous genres.

2.6 Quel genre de collaboration existe entre la commune et les différentes communautés religieuses, notamment pour les communautés israélite et musulmane ?

Aux Eglises reconnues de droit public (Eglises évangélique réformée et catholique romaine) on accorde des subventions conformément aux lois cantonales. De plus la Commune participe à des grands chantiers (réfections), aux conseils de paroisse, à des séances de travail et à

divers événements (kermesse par exemple). De plus elle paie les organistes et sacristains de la paroisse réformée et gère les comptes pour la paroisse catholique.

Par ailleurs Renens subventionne, conformément à une convention entre communes, la communauté israélite. De façon générale, la Commune désire instaurer des contacts avec toutes les communautés religieuses et développer des rencontres et événements interreligieux pour faciliter la compréhension mutuelle.

2.7 Peut-on évaluer les conséquences sur les finances de la Commune du nouveau quartier en Belle Vue ?

La Municipalité aimerait pouvoir, en se basant sur l'exemple de quartiers existants, déterminer l'impact financier de nouveaux quartiers, notamment en fonction de leur densité. Malheureusement elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour le faire.

2.8 La quantité d'investissements que Renens doit assumer est-elle inquiétante ?

Il faut considérer que la plupart de ces investissements ont un effet multiplicateur : ils s'accompagnent d'investissements privés ou d'autres collectivités publiques qui vont participer au développement de Renens, beaucoup plus que si l'on ne faisait rien.

3.Urbanisme-Constructions-Infrastructures-Affaires administratives

3.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les – du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Le Service Administratif-Affaires Juridiques-Développement durable a subi de gros problèmes dus à la maladie et au décès de Madame Martine Heiniger, Cheffe de service, même si M. Alain Peneveyre a pris l'intérim. On a dû engager un juriste, mais à part ça beaucoup d'employés ont dû s'impliquer plus fortement et ils l'ont fait. On s'est aperçu qu'il faudra à l'avenir non plus 3, mais 4 Chefs de service au CTC. A part ça, les points faibles se sont améliorés. Les secrétaires sont devenues plus polyvalentes et la réception sera mieux organisée grâce à l'engagement d'une nouvelle personne.

Le Service Urbanisme-Constructions-Infrastructures s'est étoffé par l'engagement d'un nouveau dessinateur. Vu la lenteur et la difficulté des processus de décision dans le SDOL, le dossier de la Gare de Renens et du tram a passé du SDOL à Renens, qui a embauché pour mai 2011 un chef de projet; mais les autres communes concernées continuent à participer. Grosso modo, les points faibles du Service restent faibles, mais on compte bien qu'avec la réorganisation prévoyant 4 Chefs de service, le travail pourra être accompli de façon plus efficace.

3.2 Quelle est la fréquentation du parking de la place du Marché, de jour comme de nuit ?

La question est prématurée, car l'ouverture du parking n'a eu lieu qu'en octobre et encore tout n'était pas prêt (présélections, signalisation). On n'a donc pas encore jugé bon de faire des comptages. Notons au passage que si le parking n'est pas plein, nous n'en supporterons pas les conséquences financières, car le déficit d'exploitation est à la charge de la Coop. On peut

s'étonner que la nuit le parking soit cher et vide ; c'est surtout dû à la volonté d'empêcher des personnes de se parquer tout le week-end et donc de bloquer le parking le samedi matin. Mais on pourrait résoudre ce problème autrement.

Observation 1 – La Commission demande qu'on trouve une formule d'abonnement adéquate pour la nuit.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : La Municipalité accepte cette remarque et va prendre contact avec la Coop prochainement.

3.3 Des WC publics sont-ils prévus à la place du Marché et/ou à la rue du Midi?

Premièrement les WC de la Coop sont des WC publics, mais ils ne conviennent pas pour la nuit. Par ailleurs, des WC de type parisien seront construits aux environs du passage piétons traversant le 14 Avril en direction de l'avenue de la Poste. Et enfin pour les occasions spéciales, des WC provisoires seront mis sur pied à la Savonnerie.

3.4 Même si dans une année le point sera fait, a-t-on déjà un certain recul sur la satisfaction des habitants des zones 30 ?

On a reçu une centaine de réactions : des personnes défavorables, d'autres qui félicitent et remercient et enfin les plus intéressantes, celles des personnes qui mettent le doigt sur des points précis à améliorer. La part de ces 3 catégories n'a pas été comptabilisée ; on le fera quand la période de test sera terminée. On va aussi cartographier les réponses pour voir s'il y a des zones qui concentrent les remarques. L'administration répond très rapidement aux intervenants, le plus souvent par courriel.

3.5 Peut-on traduire en langage usuel le paragraphe sur la décadastration de parcelles dans le chapitre Police des constructions ?

Des terrains propriété de la Commune avec statut privé ont passé au domaine public. Cela veut dire un changement de la numérotation des parcelles, ainsi que des règles définissant ce qu'on peut y faire.

3.6 L'abattage d'arbres n'est-il pas systématiquement assorti d'une demande de remplacement ?

Il y a des exceptions. Par exemple on n'est pas tenu de remplacer les arbres fruitiers ni les ceux ayant moins de 20 cm. de diamètre, mesuré à une hauteur de 1 mètre. Dans les autres cas, on doit d'abord demander l'autorisation d'abattage et remplacer. Le remplacement n'est toutefois pas exigé quand il s'agit d'arbres d'un bosquet qui étaient étouffés par leurs voisins.

3.7 Qui fait partie du groupe Bâtiments et planification scolaires ?

Ce groupe concerne avant tout Urbanisme-Constructions-Infrastructures-Affaires administratives et Culture-Jeunesse-Sport, essentiellement pour les écoles. On y trouve donc Tinetta Maystre, Myriam Romano-Malagrifa, Municipales, Martin Hofstetter, Chef de service, Jean-Claude Bourgeois, Adjoint technique, Michelle Dedelley, Cheffe de Service et

enfin Michel Deriaz et Alberto Angeretti, Directeurs d'établissement scolaire. Tous ne viennent pas forcément à toutes les réunions, cela dépend du sujet abordé.

3.8 A-t-on résolu la problématique des WC dans les nouveaux locaux de Culture-Jeunesse-Sport à la rue de Lausanne 21 ?

La question se pose par rapport aux locations externes de la salle de conférences. Il n'y a pas de WC prévus à côté de cette salle et il n'est pas non plus envisagé que les personnes extérieures qui louent la salle puissent aller dans les locaux proprement dits de Culture-Jeunesse-Sport.

Remarque 2 – La Commission regrette que des WC n'aient pas été prévus dans cette salle qui était destinée à la location.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de cette remarque, tout en précisant qu'au départ, il n'était pas prévu de louer cette salle. Il s'agit d'une salle de conférences ouverte à d'autres utilisateurs très souvent internes et qui peuvent alors utiliser les WC du service. Le problème n'existe véritablement que quand il s'agit d'une utilisation de personnes de l'extérieur et que la porte du service donnant accès aux WC est alors fermée.

3.9 La grandeur des salles de l'école actuelle du Censuy est-elle conforme aux normes ?

Ces salles ont entre 65 et 75 m². Ces surfaces étaient tout à fait admissibles comme nous l'a confirmé le Canton en 1994. Mais pour les constructions nouvelles, les recommandations actuelles prescrivent 80 m² et demandent en outre un accès pour les handicapés. Ces recommandations seront respectées pour la nouvelle partie du Censuy.

3.10 Quel est le solde du fonds du développement durable transféré dans le budget 2011 ? Les nouvelles conditions d'octroi sont-elles plus ou moins favorables que les anciennes ?

Des 60'000 francs du fonds, 45'000 n'ont pas été utilisés et ont donc été transférés en 2011. Cette année, on va utiliser une partie de cette somme pour la communication afin que le fonds soit mieux connu. Le nombre de types d'objets pour lesquels on peut obtenir une subvention a augmenté, tout en maintenant un plafond de dépense par type d'objet. Mais dans la seconde moitié de l'année, on pourra faire sauter certains plafonds pour que le fonds soit bien utilisé : par exemple si personne n'a demandé de subside pour une éolienne, on pourra réaffecter le montant réservé pour d'autres objets.

3.11 A-t-on mis des parkings vélo dans tous les collèges ?

Oui.

3.12 Est-il normal que des WC publics soient fermés (exemple : Censuy) ?

Beaucoup de WC sont en mauvais état, notamment à la suite de déprédations. Ces dégâts font qu'on va désormais utiliser l'inox comme matériel. Comme le budget ne permet pas de tous réparer tous les WC à la fois, certains restent fermés. Mais on pourrait le signaler par un écriteau à l'extérieur.

4. Environnement-Maintenance

4.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les – du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Relation et suivi des jardins familiaux

Le règlement a été modifié pour que les représentants de chaque site soient mieux respectés et pour inciter à ne pas utiliser du désherbant et à limiter l'usage des pesticides et insecticides. En 2009 déjà une petite brochure avait été éditée afin de sensibiliser les jardiniers aux problèmes qui découlent de l'utilisation excessive de ce genre de produits. La situation n'est pas encore parfaite, des problèmes de voisinage entre jardiniers amateurs perdurent et la Commune a encore une part importante du travail administratif.

Observation 2 – La Commission demande que la sensibilisation sur les herbicides, pesticides et insecticides se fasse par oral et par des panneaux faciles à comprendre (pictogrammes par exemple) sur les divers sites.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : A cet effet, la Direction Environnement-Maintenance produira des affiches explicatives plastifiées qui seront posées à l'entrée de chaque site.

Une information particulière sera donnée aux représentants de sites lors de leurs rencontres trimestrielles et sera répétée à l'ensemble des jardiniers amateurs lors de l'assemblée générale du Groupement des jardins familiaux.

Gestion des déchets d'entreprises

Maintenant le suivi des factures s'est amélioré, elles sont désormais envoyées au printemps. Ainsi ces sommes peuvent figurer dans les comptes de l'année en cours. S'il y a un doute quant aux quantités de déchets produits par une entreprise, le délégué à l'environnement procède à des contrôles. Si une fraude évidente est constatée, l'entreprise est alors contactée et mise face à ses responsabilités. Ce système est assez aléatoire puisqu'on facture sur estimation.

Encadrement des apprentis

Le suivi est meilleur, mais il n'est pas assez pro-actif. Il faudrait se renseigner auprès des apprentis sur leurs difficultés et mettre en place des cours d'appui.

Heures supplémentaires

Avec les chutes de neige de novembre et décembre, beaucoup d'heures supplémentaires ont été effectuées par le service de voirie. En principe, les employés doivent reprendre leurs heures avant les manifestations du printemps et de l'été, ce qui peut quelquefois engendrer des frustrations. Les heures supplémentaires sont compensées, mais pas payées.

Le problème, c'est que la charge est très inégale d'un mois à l'autre (peu en novembre et décembre, beaucoup plus au printemps ou en juillet-août). Ces problèmes de pointes ne

pourraient pas être résolus en engageant plus de personnel permanent (ce qui du reste nécessiterait de la place, des vestiaires et des véhicules supplémentaires).

Le Service donne donc de temps en temps du travail aux entreprises privées. De plus des étudiants viennent 3 semaines en juillet pour le nettoyage des collèges et des ETS sont engagés à raison de 4 à 6 par an pour les parcs et promenades, la conciergerie et des tâches administratives.

Observation 3 – La Commission demande que les personnes qui ont dû faire beaucoup d'heures supplémentaires bénéficient de la meilleure latitude possible pour le moment où reprendre leurs heures.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : Une large latitude pour la reprise des heures supplémentaires du personnel Environnement-Maintenance a toujours été une priorité pour la Direction du service.

La deuxième partie de l'hiver ayant été plus clémente, cette problématique se retrouve simplifiée pour le début de l'année 2011.

Les points forts du Service sont restés les mêmes.

4.2 Suite au réaménagement de l'espace de jeux Sous-Biondes, les lieux sont-ils respectés par les utilisateurs ? Les propriétaires de chiens jouent-ils le jeu et vont-ils plus loin avec leur animal ?

Le petit terrain de football a été refait, des tables de pique-nique, des poubelles de tri et des distributeurs Récup-crottes ont été ajoutés. Les lundis, il y a un peu plus de déchets au sol qu'en semaine, mais pas plus qu'ailleurs. On constate que ce lieu vit.

4.3 Les jeux de la cour du Collège du Simplon sont pratiquement effacés. Serait-il possible de leur redonner un bel aspect ? Pour information c'est ce qui a été demandé lors d'une pétition des élèves du collège de Sous-Biondes. Pourrait-on faire de même pour les jeux de tous les collèges ?

La pétitionnaire pour Sous-Biondes a été reçue avec le Directeur des écoles. Il en est ressorti que malheureusement certaines choses n'étaient pas réalisables. Toutefois, on a décidé d'installer 2 buts ; les enfants pourront jouer avec des ballons en mousse mis à disposition par les enseignants. On a aussi décidé de faire planter un arbre par les élèves lors d'une journée thématique. Et enfin les jeux au sol seront repeints, non seulement à Sous-Biondes, mais dans tous les préaux des classes primaires.

4.4 La Commission désire recevoir le contrat d'entretien entre la Municipalité et le SIE pour l'éclairage public.

Le contrat est remis à la Commission ; il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Un avenant a été conclu pour un contrôle mensuel de nuit ; cette prestation supplémentaire coûte 5'400 francs par an, à ajouter aux 150'000 francs du contrat de base, et entre en vigueur le 1^{er} avril 2011.

4.5 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable général des concierges ? (cf. Personnel)

Ces documents nous sont remis. Depuis le 1^{er} janvier, M. Perrin est adjoint technique.

4.6 Les sacs en plastique des poubelles en treillis ont tendance à sortir de celles-ci lors de grand vent ou tout simplement à se rétracter et se fermer, si bien que leur contenu se retrouve soit dehors soit par terre. A part un gain de temps pour l'employé chargé de les vider, quel est l'avantage de ces sacs ? N'y a-t-il pas gaspillage ?

C'est effectivement un problème lors des jours de vent et il n'est pas possible de lester ces sacs. Ils ne sont posés que depuis cette année et comportent plusieurs avantages :

- réutilisation à plusieurs reprises des mêmes sacs
- gain de temps, plus besoin de décrocher la poubelle pour la vider
- nettoyage à l'eau moins fréquent, car moins de salissures dues à des coulées de glace ou des boissons.

Le plastique utilisé correspond à moins d'un kilo par semaine et donc le bilan écologique est plutôt bon. Cependant ces poubelles sont petit à petit remplacées par des plus grandes de 110 litres avec un couvercle qui évite que les corneilles ne se servent.

4.7 Pourrait-on bénéficier d'une visite des sites de Valorsa organisée par la Commune pour la Commission de gestion, ou pour les conseillers communaux ?

La visite du site de Valorsa à Penthaz est possible, mais sans grand intérêt, car on n'y voit que de gros tas de déchets (verres, ordures, compost) et de plus aucun déchet de la Commune n'y passe. Il serait plus intéressant de visiter l'usine Tridel et le Centre Intercommunal de Logistique de Malley; ceci pourrait être organisé en septembre.

Divers

Sur la place du Marché, on a installé des poubelles pour l'aluminium et le PET, mais pas pour le verre. En revanche à la rue du Midi, il y aura des conteneurs enterrés pour ce matériau. Les poubelles sont triées encore une fois par les services de voirie, ainsi par exemple, si une bouteille de verre se trouve dans une poubelle, elle est mise à la bonne place.

Dans le cas où des propriétaires ou des gérances ne mettent pas à disposition des locataires les conteneurs nécessaires, le délégué à l'environnement leur écrit. Mais il n'est pas possible d'imposer des conteneurs. En effet pour ce faire il faudrait modifier le règlement communal, puis le soumettre au Canton. Or celui-ci n'accepterait pas un nouveau règlement qui ne comporterait pas une taxe poubelle.

5.Culture-Jeunesse-Sport

5.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les – du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Un point faible était le développement de la politique du sport ; celle-ci est encore à faire ; on manque de ressources financières, mais surtout de temps. Quant à l'encadrement d'apprentis, on n'en a pas eu en 2010, mais on a eu un stagiaire ; il y aura un apprenti en 2011. Les liens avec les sociétés locales ont été renforcés et celles-ci ont pris l'habitude de s'approcher de la commune, notamment pour demander des subventions. Un budget légèrement augmenté a permis de faire venir des spectacles de qualité ; pas mal de projets culturels bien soutenus ont permis de faire parler de Renens.

5.2 Peut-on avoir la répartition en pourcentage des diverses activités du Service Culture-Jeunesse-Sport ?

50% pour la jeunesse, les écoles, Ondallaz et la bibliothèque, 40% pour l'animation et la culture, 10% pour le sport, y compris le soutien aux sportifs de pointe, et aux sociétés locales (souvent sportives). En matière de sport, c'est dans la proactivité que le Service est à la peine, par contre comme soutien il est bien présent.

Observation 4 – La Commission demande que le développement du sport, tant dans les clubs sportifs que dans les sports de rue, devienne une priorité du Service.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Beaucoup de choses ont déjà été initiées dans le soutien aux activités sportives entreprises par des personnes et des clubs à Renens. Le service est entré en matière très concrètement dans la quasi-totalité des demandes particulières qui lui ont été adressées : foot masculin et féminin, wu shu, sumo, basket et dernièrement Taekwondo avec le projet de créer un nouveau club à Renens.

Le principal événement sportif organisé par le service est la course pédestre qui a connu un essor remarqué depuis 3 ans. Toutefois, si le développement de projets sportifs spécifiques devait devenir une priorité du service, il deviendrait nécessaire que ceux-ci soient portés par un professionnel du domaine, délégué au sport, comme c'est le cas dans les communes de taille identique (Nyon, Yverdon-les-Bains ou Vevey). A Renens, l'adjoint à la cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport, en fonction des autres tâches transversales liées à sa fonction, ne peut consacrer davantage de temps à la promotion du sport. A noter également qu'une telle fonction nécessite des compétences particulières dispensées par la confédération (OFSPO), notamment dans le cadre d'une formation spécialisée de coordinateur de sport.

5.3 La Piazzetta a modifié sa programmation, soit sur le temps d'un week-end entier au lieu de 3 soirées. Outre le fait de ne pas « immobiliser » la Salle de spectacles pour 3 dates, quelles ont été les autres raisons de ce choix ? Quel bilan tire-t-on de cette nouvelle manière de faire ?

L'idée était de faire un mini festival de cinéma. Cela permet une économie en personnel et en argent et une meilleure communication. Le bilan est assez positif, plus de 150 personnes ont assisté aux projections. D'autre part un questionnaire a été remis aux participants qui ont apprécié la formule « Week-end ». La Commission regrette les 3 soirs. La Municipalité lui fait remarquer que pendant la période de juillet et août le centre-ville est déserté (vacances scolaires) et aussi que des concerts d'été sont organisés.

5.4 Outre la subvention, est-ce que Culture-Jeunesse-Sport a d'autres relations avec le théâtre Kléber-Méleau ?

Outre la subvention de 5 francs par habitant, la Commune met à disposition l'affichage culturel de la ville et en échange le théâtre diffuse le programme culturel de Renens.

5.5 Quel est l'avenir du théâtre Kléber-Méleau ? Le bâtiment sera-t-il conservé lorsque le quartier de Malley sera en fonction ?

En principe oui, le bâtiment restera, mais c'est à confirmer par le SDOL L'endroit pourrait devenir un pôle culturel.

5.6 Peut-on voir la réponse commune de Lausanne, Vevey, Nyon et Renens sur la nouvelle loi pour la promotion de la culture ?

Voir le document remis à la commission de gestion.

5.7 Quelle a été l'implication de Culture-Jeunesse-Sport dans « BCV 24h de Villars » et dans le groupe intergénérationnel ?

En janvier un groupe de 8 jeunes ont participé bénévolement à cette action de soutien à la lutte contre le cancer. Ils ont travaillé 3 heures à la sécurité des participants, au ravitaillement etc. En contrepartie, ils ont reçu un pass pour faire du ski. Ce sont des jeunes de tous les milieux qui ont pu participer, avec l'encadrement du délégué jeunesse.

Dans le groupe intergénérationnel, il y a eu un travail commun entre des membres de l'AVIVO, de Rayon de Soleil, de Pro Senectute et des jeunes de Renens sur des recettes de cuisine, ce qui a abouti à un livre. Ce genre d'initiative est un bon moyen d'échange entre jeunes et personnes âgées. C'est Culture-Jeunesse-Sport qui s'est occupé du pilotage et des démarches administratives.

Remarque 3 – La Commission salue ces belles initiatives, souhaite qu'on continue dans cette direction et que la population soit plus informée à ce sujet.

Réponse de la Municipalité : L'essentiel des activités du service sont communiquées directement au public par l'intermédiaire du Carrefour Info Renens, mais aussi par les communications de la Municipalité. Par ailleurs, lors d'événements particuliers, le service informe régulièrement la presse qui se fait souvent l'écho de l'actualité socioculturelle de Renens comme en témoigne les différentes revues de presse en notre possession. Le service est attentif à poursuivre dans cette direction.

5.8 Comment les thèmes des dîners Quizz du Groupe Coordination Jeunesse ont-ils été choisis ? Combien y avait-il de participants ? Quels intervenants ? Quel bilan fait-on de cette expérience ?

Les thèmes sont choisis en fonction des besoins du terrain et les intervenants sont des professionnels liés à la question. Il y avait 35 à 40 personnes par soirée (un plafond avait été mis à 40). On constate des effets après ces dîners ; par exemple après un Quizz sur la sexualité, plusieurs filles ont pris contact avec le planning familial.

Remarque 4 – La Commission souhaiterait qu'on organise au moins un dîner Quizz par trimestre et que tous les jeunes de Renens en soient informés à l'avance.

Réponse de la Municipalité : Comme exprimé en réponse à la remarque 3, les médias se font régulièrement l'écho des initiatives entreprises par la délégation jeunesse, en particulier les dîners-quizz. Le maintien de ceux-ci fait partie des objectifs de Culture-Jeunesse-Sport, mais sans doute pas dans une fréquence trimestrielle. Ceci en raison d'une part de la somme de travail nécessaire à leur mise en œuvre, mais surtout avec le risque d'en banaliser l'initiative et de perdre en impact sur les jeunes, les partenaires et les médias. Il est par contre envisagé d'organiser un dîner-quizz annuel sur le thème de la prévention aux addictions.

5.9 Il n'y a eu que 37 participants au passeport-vacances contre 63 en 2009. Pourquoi cette baisse ?

On constate une baisse dans toutes les communes. En effet les offres en matière de loisirs concurrentes à ce passeport ont pas mal augmenté. En 2011 le prix du passeport va baisser de 10 francs. A noter que beaucoup d'enfants d'ailleurs sont venus aux activités proposées à Renens.

5.10 La part relative des écoliers renanais à la patinoire par rapport à ceux des autres communes a-t-elle augmenté en 2010 ?

On n'a pas encore les comptes de 2010, donc pas encore connaissance du nombre d'enfants qui ont utilisé la patinoire. Ce nombre était resté constant entre 2008 et 2009. Il est difficile de savoir combien d'élèves utilisent la patinoire, car la comptabilité donne seulement les heures de glace, une heure de glace pouvant être utilisée par une ou plusieurs classes. Renens est moins bien loti que Lausanne et Prilly; en effet ces 2 communes envoient plusieurs classes à la fois et on leur réserve alors la patinoire extérieure; en revanche à Renens, les classes choisissent individuellement de venir quand elles le veulent, mais on est en général à l'intérieur.

Dans notre commune, les conditions financières pour que les enfants puissent utiliser la patinoire sont réunies (location des patins par la Commune et non par les parents).

5.11 Quelles sont les communes partenaires pour les PPLS ? Combien de personnes travaillent-elles et combien d'enfants sont-ils suivis ? Quels en sont les résultats ? Qui dépiste les enfants qui ont un problème ?

Les communes partenaires sont au nombre de 19, elles font parties du CRENOL qui comprend les établissements scolaires de Bussigny-près-Lausanne, Villars-Ste-Croix, Chavannes-près-Renens, Saint-Sulpice, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Cugy, Ecublens, Epalinges, le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Jouxtens-Mézery, la Chamberonne et Renens. C'est un service de l'Etat. L'effectif est de 6,5 EPT, psychologues, psychomotriciens ou logopédistes.

Les enfants sont dépistés par les enseignants qui recommandent aux parents d'effectuer les démarches. 390 élèves de Renens sont suivis, ce qui représente environ 14% de la population scolaire. Il est difficile de savoir si le taux des élèves suivis à Renens est plus important qu'ailleurs dans le Canton. Cela pourrait être le cas non pas parce que les enfants de Renens

auraient plus de problèmes qu'ailleurs, mais parce que les structures de Renens existent depuis très longtemps et que les enseignants sont attentifs à déceler les enfants qui ont un problème.

5.12 Quels sont les projets sportifs qui ont été développés par Culture-Jeunesse-Sport ?

Renforcement de la course pédestre avec changement du parcours et soutien aux sportifs de pointe. Accueil d'Augustin Maillefer, champion d'aviron.

Remarque 5 – La promotion du sport, ce n'est pas seulement accueillir des champions.

Réponse de la Municipalité : Nous pensons au contraire que l'accueil de champions relève également et complémentairement de la promotion du sport, tant la notion d'exemplarité revêt d'importance auprès des juniors et des jeunes nouveaux adeptes potentiels de la pratique d'un sport. Le meilleur exemple est l'engouement relevé par tous les clubs de tennis depuis qu'un certain Roger Federer brille au sommet du tennis mondial. A Renens, la soirée réservée à Fréderic Veseli, champion du monde U17 de football a procuré beaucoup de fierté aux juniors du FC Renens sachant que leur champion a suivi la même filière qu'eux.

5.13 Il y a eu une baisse de fréquentation d'Aquasplash en 2010 ? Peut-on l'expliquer ? Est-ce dû à la météo ?

Oui, c'est la météo qui a été mauvaise, notamment les week-ends. Ce n'est pas un phénomène de lassitude des utilisateurs.

5.14 Est-ce que l'Union des Sociétés Locales et le Forum des Associations socioculturelles de Renens fonctionnent toujours à l'heure actuelle ?

Non.

Observation 5 – La Commission demande que la Commune cherche à recréer des liens entre associations afin de faire renaître une ou deux faîtières.

Réponse de la Municipalité : Tout d'abord, dans le cadre des activités sociales, culturelles, sportives et autres, la Municipalité entretient des relations constantes avec la quasi-totalité des associations. Elle regrette l'inactivité de l'Union des Sociétés Locales (USL) et à sa connaissance certains de ses membres sont en train de régler les problèmes financiers mais n'ont pas nécessairement la volonté de redynamiser l'USL. La Municipalité apprécierait il est vrai d'avoir un organe représentatif mais il est difficile de créer à la place des intéressés et ce n'est pas forcément le rôle de la Municipalité. Par contre et à titre d'exemple, l'USL qui était un partenaire pour l'organisation de la fête du 1^{er} Août sera, cette année, directement remplacée par diverses associations locales.

5.15 A combien se montent pour 2010 les recettes de la location de la Salle de spectacles ? Et en comparaison, combien y a-t-il d'EPT consacrés à cette salle ?

A 108'000 francs, mais sans la gratuité on aurait reçu 400'000 francs. On utilise 3 EPT, plus un agent d'exploitation en formation.

5.16 Les chiffres de locations de la Salle de spectacles et de ses divers locaux incluent-ils les réservations pour les groupes politiques et les séances de commission ?

Oui.

5.17 Est-il possible d'avoir le cahier des charges et le descriptif de poste du responsable de la Salle de spectacles, ainsi que ceux des concierges de cette salle ? (cf. Personnel)

Voir le document remis à la commission de gestion.

5.18 Est-ce que les locations du chalet « Mon Beau Pays » sont rentables ?

Non.

Observation 6 - La Commission demande une meilleure promotion de ce chalet.

Réponse de la Municipalité : Les locations de Mon Beau Pays sont en augmentation et le potentiel d'occupation n'est pas à ce point extensible, notamment du fait que les personnes intéressées à la location du chalet le sont pour des périodes souvent identiques. Un moyen pourrait être l'instauration de tarifs différentiels en fonction des saisons.

L'équilibre financier n'est toutefois pas très loin, puisque que Fr. 40'250.-- de locations ont été encaissées pour Fr. 51'416.-- de charges réparties comme suit :

entretien et rénovations :
Charges (électr. chauff.) :
Nettoyages :
Mobilier et matériel :
Fr. 27'821.-Fr. 8'149.-Fr. 9'787.-Fr. 5'659.--

5.19 Pour les activités d'éducation et de prévention au primaire et au secondaire, est-ce que des périodes sont prévues dans les programmes scolaires ? Sinon comment réagissent les enseignants ? Toutes ces activités seront-elles reconduites à l'avenir ?

Ces activités se passent pendant les périodes scolaires, mais ne sont pas expressément prévues au programme. Au primaire cela ne pose pas trop de problèmes, les enseignants peuvent facilement libérer du temps. Au secondaire c'est un peu plus compliqué, les professeurs étant des spécialistes et c'est un problème pour eux de perdre des heures dans leur spécialité.

Certains programmes peuvent être reconduits d'une fois à l'autre et d'autres non, par exemple ceux liés à un événement particulier. Les budgets sont pris en charge soit par la Commune soit par le Canton.

5.20 Qu'est-ce que l'activité de prévention « ça dérap' » ?

C'est un cours donné chaque année aux enfants de 2^{ème} année primaire sous forme de vidéo afin de leur apprendre à savoir dire non.

5.21 Est-ce facile de trouver des enseignants pour Renens et quel est le taux de changement de ceux-ci dans notre commune ?

Au primaire, on n'a pas de difficulté, le personnel est stable.

Au secondaire, c'est un peu plus compliqué, car il faut trouver des enseignants spécialisés (par exemple en allemand) et l'image de Renens avec sa population scolaire étrangère fait un peu peur. On a eu environ 30% de renouvellement ces 5 dernières années. Le parcage payant n'aide pas à garder les enseignants. La pénurie risque de compliquer la situation pour les années qui viennent. Pas mal d'enseignants vont partir à la retraite et il faudra les remplacer, la solution viendra peut-être de l'étranger (France, Canada par exemple).

Cependant la Municipalité a rencontré les enseignants qui partaient à la retraite et ces personnes ont aimé travailler dans notre ville. Selon elles, il est rare que des communes en fassent autant que Renens pour les enfants.

Remarque 6 – La Commission doute fort que les difficultés de recrutement soient liées au problème des places de parc.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : Selon la direction de l'Etablissement secondaire, les problèmes de places de parc ne sont effectivement pas une raison majeure qui explique la pénurie d'enseignants.

5.22 Que sont les activités d'environnement Baril énergie et Maison énergie programmées par l'enseignement primaire ?

Ce sont des cours donné par le SEVEN (Service de l'environnement et de l'énergie), respectivement sur les énergies et sur les économies d'énergie possibles à la maison.

5.23 Combien d'élèves ne participent pas aux cours d'éducation sexuelle ?

Ceux-ci sont donnés par Profa. Sur 600 élèves concernés au secondaire, très peu n'y participent pas. Au primaire également presque tous participent (en 4^{ème} 1 ou 2 exceptions seulement). Quand les enfants ne viennent pas, c'est en général parce que les parents veulent informer eux-mêmes leurs enfants. Notons que Profa renseigne au préalable les parents sur le contenu du cours.

5.24 Combien d'élèves de Renens sont-ils scolarisés au Module d'activités temporaires alternatif à la scolarité ?

Il y en a actuellement 2 en primaire et 3 à 5 en secondaire. Ils y sont pour une période de 3 mois renouvelable une fois. Cette structure accueille des enfants qui présentent un risque de rupture scolaire et de désintéressement à l'apprentissage. Sa mission est de leur redonner confiance.

5.25 Que sont les « bains informatiques » pour les élèves de 5ème et 7ème ?

En 5^{ème} année, on a 10 x 2 périodes avec un travail ciblé sur des matières enseignées, ainsi qu'une prévention sur les dangers du chat. En 7^{ème} année, on a 18 x 2 périodes de formation sur Word, Excel et sur le traitement d'images, avec également un rappel sur les dangers d'Internet.

5.26 Que ce soit dans l'enseignement secondaire ou au sein du Service, qu'en est-il de la prévention de l'alcool, des drogues et de la dépendance aux jeux vidéo ? Existe-t-il une collaboration intercommunale ?

Au secondaire, une équipe santé organise une prévention en fonction des événements. Actuellement elle est ciblée sur les dangers d'Internet. Il semble qu'en ce moment cette dépendance soit plus importante que l'alcool, la drogue ou les jeux vidéo. Il existe un site général www.prevention-web.ch pour les élèves, les enseignants et les parents.

Dans le Service, il n'y a pas actuellement d'action spécifique sur l'alcool et les drogues. Le dîner Quizz prévu sur les jeux vidéo ne s'est pas fait, car il semblerait selon l'Etablissement secondaire, que ce ne soit pas le problème du moment. Le Service a plus travaillé sur le respect, la sexualité et l'insertion. Le Groupe Coordination Jeunesse est en contact avec des services spécialisés en matière d'alcool et de drogue.

Observation 7 – La Commission ne peut plus entendre que l'alcool, la drogue et la dépendance aux jeux vidéo ne sont pas les problèmes du moment. Pour les problèmes d'alcool, il n'y a qu'à voir certains écoliers avec leurs canettes.

Réponse de la Municipalité : Au plan scolaire, les animateurs santé et les médiateurs ainsi que les maîtres restent très attentifs à la question de l'abus d'alcool au sein de l'école. La dernière intervention du directeur pour abus d'alcool date d'il y a deux ans, avec renvoi de l'élève à son domicile depuis un camp; depuis lors, il n'y pas eu de cas d'abus d'alcool au sein de l'école. Le plus grand problème reste celui de la violence et du manque de respect, particulièrement au travers de canaux comme Facebook.

Pour ce qui est du Service Culture-Jeunesse-Sport, la problématique liée à la surconsommation d'alcool fait l'objet d'une attention permanente, de même comme expliqué plus haut, d'un projet d'action de prévention récurrente par l'intermédiaire des dîners-quizz (un tel dîner-quizz a par exemple déjà été organisé en 2008). Des actions ciblées, pour être efficientes, se doivent néanmoins d'être le fait de professionnels de santé publique, autour d'objectifs clairement définis et de campagnes concertées.

6. Sécurité publique-Informatique-Population

6.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les \pm du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Les employés du Service ont plutôt une bonne connaissance du métier. Pour leur formation, on a eu recours à des séminaires (gratuits et orientés vers la vente) plutôt qu'à des cours. Cependant il faudra prévoir des cours l'année prochaine.

Cependant une partie du personnel peine à suivre l'évolution galopante de la technologie. Il faut dire que des employés sont restés là plus de 20 ans et que quand ils ont commencé, ils ont été formés sur le tas, faute d'école d'informatique. A noter toutefois que des collaborateurs ont fait des efforts ces dernières années pour une mise à niveau.

Il existe un problème concernant la sécurité des locaux, car le centre de calcul est mal situé, toutes les données des divers services y sont centralisées et il n'y a pas de sauvegarde des données à l'extérieur du local.

Observation 8 – La Commission demande que les données de la Commune bénéficient d'une copie de sécurité à un autre emplacement.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité abonde dans le sens de la Commission et étudie une solution avec deux centres de calcul redondants et autonomes sur deux sites différents. Derrière cette question, il existe deux problèmes, la sauvegarde des données et la possibilité de tourner sur un autre système au cas où le premier centre de calcul serait inopérant.

Il existe un risque de piratage du site internet de Renens, ce qui a déjà eu lieu lors de la votation sur les minarets. Les problèmes de sécurité sont dus au fait que :

- le site est hébergé à la Commune de Renens et non pas chez des professionnels extérieurs
- il existe un problème sur la messagerie électronique car le @ renens.ch a été mis sur liste noire suite a une mauvaise manipulation d'un des collaborateurs
- le filtre spam, créé par une autre société, ne peut pas être modifié par le Service.

Observation 9 – La Commission estime que le site internet de la Commune devrait se trouver chez des hébergeurs professionnels.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité, à travers son Service informatique et le Secrétariat municipal, est en train d'étudier des améliorations à apporter au site de la commune, si ce n'est sa refonte complète. Elle étudie aussi la possibilité d'héberger le site à l'extérieur, ce qui aurait comme principaux avantages une haute disponibilité du site, une meilleure sécurité face au piratage et une facilité accrue dans la mise à jour des informations.

6.2 Pourquoi la police a-t-elle eu presque 1'000 interventions de plus en 2010 ? Dans quelles catégories a-t-on eu cette augmentation ?

Toutes les natures d'interventions ont augmenté. Cela est dû essentiellement au fait que la PolOuest a une structure plus performante et des critères d'intervention différents.

6.3 En quoi le parrainage de la gare a-t-il occupé administrativement les services de Pol Ouest ?

La PolOuest s'occupe de la gestion des horaires des parrains et marraines, des relations avec ces personnes et des PV du comité de pilotage. Ce travail représente moins de 0,1 EPT.

Les parrains et marraines ont une grande capacité d'écoute. Ils ont gagné le 2^{ème} prix à un concours national, une somme de 2'000 francs qu'ils ont réinvestie dans l'achat du banc de la gare du chemin des sens. Grâce à leur travail et à celui du groupe Prévention de la PolOuest, la gare de Renens a été pacifiée.

6.4 Des mesures ont-elles été prises en 2010 pour améliorer l'accueil des utilisateurs du poste de ville et du Service de la Population ?

En ce qui concerne le SPOP, le mot d'ordre a été donné de recevoir les usagers d'une façon conviviale comme ce serait le cas dans un commerce. Mais à part ça, la configuration actuelle des locaux rend difficile une amélioration. A nouveau, le déménagement du Service est évoqué.

La configuration des locaux de la PolOuest rend difficile un accueil citoyen convenable. La PolOuest ne peut plus rester où elle est et cherche absolument à déménager.

Remarque 7 – La Commission se demande si les anciens locaux de la Gendarmerie ne pourraient pas convenir au SPOP ou à la PolOuest.

Réponse de la Municipalité: Ces locaux sont beaucoup trop exigus pour PolOuest, qui dispose actuellement à la rue de Lausanne 35 d'une surface effective (sans compter le poste de ville) de 646 m2, et qui se trouve à l'étroit. La PolOuest cherche d'une part à déménager, mais d'autre part à regrouper idéalement encore ses services (Police du commerce et Partenariat, à l'exception des postes de villes) en un lieu unique. Dans ces conditions, les locaux de la gendarmerie, qui n'étaient occupés que par une vingtaine de personnes, ne correspondent pas du tout à ses besoins.

Une fois la confirmation du non-départ, du moins à court terme, de PolOuest, le Groupe "Locaux" a repris ses démarches pour trouver une solution, a priori intermédiaire (PolOuest confirmant à moyen ou plus long terme son intention de départ). Une solution envisagée actuellement pour le SPOP serait, en attendant le départ de PolOuest, de trouver un lieu provisoire. Le cas du bâtiment cité n'est pas exclu et fait partie des options analysées par le groupe "Locaux".

6.5 Dans quelle mesure les nuisances sonores constatées à Renens sont-elles liées à des établissements publics ?

Actuellement sur le territoire de la commune il existe quelques établissements particulièrement concernés. Ce sont le Sky, Zig zag café et Podium 60. Il semble que les problèmes soient surtout dus aux basses.

6.6 Y-a-t-il eu beaucoup d'infractions après la mise en place des zones 30 ?

Il est encore trop tôt pour avoir de vraies statistiques. Normalement dans une zone 30, on devrait avoir spontanément 85 % des gens qui roulent à moins de 38 km/h. Si ce n'est pas le cas sur certains tronçons, il faut ou bien renoncer à les mettre en zone 30 ou bien renforcer les aménagements. A cet égard il y a 5 endroits qui posent problème : le chemin des Baumettes, le Bugnon, le 24 Janvier derrière l'ECAL, le chemin de Perrelet et celui de la Roche.

Observation 10 – La Commission demande que dans ces 5 endroits on renforce les aménagements plutôt que de renoncer aux 30 à l'heure.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Dès l'élaboration du préavis, il a été convenu que la première année de mise en œuvre serait considérée comme un test et que les adaptations nécessaires suivraient. La Municipalité étudie actuellement, cas par cas, les situations plus difficiles relevées à certains endroits quant à l'application de la limitation de vitesse souhaitée. En collaboration avec la PolOuest, des solutions en matière d'urbanisme seront proposées par les services communaux.

6.7 Pourquoi les sommes d'amendes encaissées au profit de la Commune ont-elles baissé d'un tiers entre 2009 et 2010 ?

Parce que toutes les amendes entrent désormais dans la caisse commune de la PolOuest ; seules les anciennes amendes infligées avant 2008 entrent encore dans celle de Renens.

6.8 Quelles routes sont devenues impraticables pour les pompiers suite aux aménagements en zone 30 ? Des améliorations sont-elles possibles ?

Aucune route n'est impraticable, mais il existe des difficultés de circulation qui ont obligé à modifier des itinéraires pour arriver plus vite.

6.9 16 interventions du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours concernaient des ascenseurs bloqués. Sont-elles dues au fait que ceux-ci ne sont plus aux normes?

Ils ne sont souvent plus aux normes actuelles, mais les interventions se font à cause de défauts techniques et non pas de problèmes de normes. Les ascenseurs étaient aux normes de l'année où ils ont été construits.

6.10 A-t-on trouvé les personnes qui ont mis intentionnellement le feu aux caves et cages d'escalier de l'avenue du 14 Avril les 2, 5 et 8 novembre ? Et que sont-elles devenues ?

L'enquête est en cours et il y a donc le secret de l'enquête.

6.11 Les cours d'informatique sur Windows-7 et MsOffice-2010 ont-ils été dispensés dans tous les services de la Commune ?

Les collaborateurs du SPOP n'ont pas suivi les cours pour Windows 7 et cela n'a pas posé de problème. Par contre en 2011 on va faire une journée de formation pour l'utilisation d'Office 2010 adressée à tous les collaborateurs de la Commune utilisant l'informatique ; il y aura ensuite un test d'auto-évaluation des collaborateurs afin de pouvoir proposer des cours d'amélioration là où il y aura une nécessité.

6.12 Comment le Service de la Population gérera-t-il les prochaines années si la population continue de s'accroître ?

La configuration des guichets n'est pas idéale, mais c'est la seule possibilité dans les locaux actuels. La cyberadministration entraînera une diminution du nombre d'usagers au guichet. Mais elle est sous l'égide d'Administration générale.

Remarque 8 - Depuis plusieurs années, la Commission constate que le SPOP est le service le plus mal loti de la Commune. Est-ce parce qu'il n'est pas visible et ne contribue pas à la « gloire » de la Commune ?

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Voir également la remarque 7 du présent document ainsi que les annexes au rapport de gestion concernant les visites thématiques et l'entretien de la commission de gestion avec Mmes Marianne Huguenin, Tinetta Maystre et M. Stéphane Robert, responsable des Ressources humaines.

La Municipalité considère au contraire que le SPOP est un service visible, celui qui accueille le plus grand nombre d'usagers et citoyens de la commune, et qu'il devrait être exemplaire. Elle est profondément consciente que la situation actuelle n'est pas satisfaisante; elle n'attendra pas sur les projets de déménagement de la Police de l'Ouest pour proposer une solution intermédiaire a priori, qui tienne compte de paramètres comme l'accès pour handicapés, un accueil de qualité (et une configuration des locaux avec des postes de travail à la fois sur les bureaux et au guichets), un minimum de discrétion et, si possible, le maintien d'une centralité de l'administration au Nord des voies CFF, contraintes qui complexifient la recherche de locaux idoines.

7.Sécurité sociale

7.1 Par rapport à l'exercice 2009 (les + et les – du service), qu'est ce qui a été réellement entrepris en 2010 dans ce dicastère afin d'apporter des améliorations ? Est-ce que de nouvelles faiblesses sont apparues et si oui à quoi sont-elles dues ?

Dans les points forts, le dépistage dentaire se maintient. L'accueil de jour s'est développé grâce à la Farandole et l'APEMS nord qui s'est ouvert en décembre 2010 avec 40 places. On a la possibilité d'engager un ou une apprenti-e et une stagiaire.

Dans les points faibles, il y a des améliorations. Il est plus facile de trouver du personnel éducatif qualifié, car la formation s'est étendue.

L'Office du logement s'est renforcé avec l'entrée en fonction du responsable engagé début 2010 à 80%; la Municipalité a mis en veilleuse l'aide individuelle au logement (qui peut concerner tous les logements, mais s'adresse aux familles à revenu modeste), car cela aurait eu un coût de 300'000 à 400'000 francs pour la Commune; cette aide sera introduite lors de la prochaine législature.

A la fin des travaux de la rue de Lausanne 25, l'engagement de 2 personnes en août, pour un total de 1,5 ou 1,6 EPT (soit en gros 80 % par personne) permettra d'améliorer la réception du Service ; celle-ci est déjà installée au rez-de-chaussée ; il y aura encore quelques marches pour y accéder, mais la mise en place de l'ascenseur permettra l'accès pour les personnes handicapées, les poussettes, etc.

Un nouveau médecin-dentiste remplace l'ancien avec un taux d'activité de 60% ; on ne peut pas encore justifier d'installer un deuxième fauteuil, cela sera à voir avec le temps selon l'ampleur de la fréquentation.

7.2 Quel est le taux d'occupation de la garderie « la Farandole » ?

93%

7.3 Quelles sont les conditions requises pour être accueillante en milieu familial de jour ?

Avoir 20 ans révolus, parler suffisamment le français, ne pas avoir de casier judiciaire ni de problème avec le Service de Protection de la Jeunesse, pas d'autres activités professionnelles incompatibles à côté, jouir d'une bonne santé physique et

psychique, avoir une bonne situation financière (car ce n'est qu'un revenu d'appoint), avoir une situation familiale stable et offrir des conditions d'accueil stables. Les accueillantes s'engagent à suivre les cours donnés, au total 24 heures. Elles reçoivent alors une attestation provisoire pour 18 mois puis, si tout va bien, une autorisation à long terme, renouvelable tous les 5 ans. La responsable, Mme Desboeufs, passe au minimum une fois par an chez chaque accueillante pour vérifier si rien n'a changé et si tout se passe bien. Un maximum de 5 enfants (sans compter d'éventuels écoliers accueillis en plus à midi) est autorisé par accueillante, y compris ses propres enfants.

7.4 A-t-on pris des contacts pour élargir à d'autres communes le réseau des accueillantes en milieu familial de jour ?

Rien n'a été entrepris ni ne le sera pour le moment.

Observation 11 – A l'heure de l'intercommunalisation, ne serait-il pas judicieux d'entreprendre une réflexion pour l'élargissement à d'autres communes des réseaux de l'accueil familial et des crèches ?

Réponse de la Municipalité : La Municipalité précise que l'accueil de jour des enfants est aujourd'hui organisé, sur tout le Canton, en réseaux qui comptent une ou plusieurs communes. Un élargissement à d'autres communes passerait donc obligatoirement par des fusions de réseaux ou des conventions de collaboration inter-réseaux. A terme, ces différentes modalités pourront sans doute être mises en œuvre dans l'Ouest lausannois mais il convient de préciser que les réseaux sont encore relativement jeunes (2-3 ans) et ont encore besoin de temps pour stabiliser leur fonctionnement avant d'envisager des élargissements.

7.5 Qu'a-t-on fait en 2010 pour informer les parents au sujet des APEMS?

On a distribué des papillons dans les classes et informé dans Carrefour Info Renens. Pour l'APEMS du 24 Janvier, une information spécifique a été donnée aux parents dont les enfants fréquentaient déjà le réfectoire nord. Pour le moment les APEMS ne sont pas encore pleins. Si la fréquentation augmente, il faudra renforcer le personnel, puis éventuellement ouvrir d'autres APEMS.

7.6 Le personnel des crèches et des APEMS a-t-il été sensibilisé aux dangers du bisphénol et des phtalates ? Est-ce que le matériel en plastique (cuisine, jeux) a été changé ?

Le personnel n'a pas eu de sensibilisation. Cependant, informé par les media, on a pris des mesures (changement de tétines et de matériel de jeu).

7.7 Pour quelles raisons a-t-on monté un projet de formation à la communication interculturelle pour les concierges ?

Le concierge peut jouer un rôle clé dans l'intégration, car toutes les personnes ont affaire à lui dans leur environnement. Mais le secteur intégration a entendu dire que certaines relations entre concierges et locataires ne sont pas toujours faciles. De plus, plusieurs concierges ne sont pas professionnels, donc n'ont pas de formation dans le domaine du relationnel. D'où l'idée de faire une action (cours sur 5 à 6 samedis

matins) afin de leur donner une formation pour mieux comprendre la multiculturalité et éviter certains conflits dus à l'incompréhension.

Remarque 9 – La Commission salue cette belle initiative et espère que beaucoup de concierges participeront.

7.8 Lors de la «balade « Bienvenue dans l'Ouest », combien a-t-on eu environ de nouveaux habitants de Renens ?

On a eu environ 15 nouveaux arrivants.

Vœu 1 – La Commission souhaite qu'à l'avenir on fasse une meilleure promotion et qu'on informe les nouveaux habitants longtemps à l'avance.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend acte de ce souhait et veillera à renforcer la promotion et l'information.

7.9 Qu'est-ce que le Défi ?

C'est une association d'aide aux chômeurs basée à Bussigny. Elle s'occupe plus particulièrement du coaching pour les recherches d'emplois. Elle est financée par les communes de l'Ouest au prorata de leurs nombres d'usagers.

7.10 Est-ce que le programme Clever-Club est toujours offert aux enfants ? Si oui, dans quel cadre ?

Oui, il existe encore dans les APEMS et les enfants y montrent toujours autant d'intérêt.

7.11 Les bons pour les transports sont-ils limités dans le temps ?

Non. Toute personne à mobilité réduite peut en recevoir 8 par mois. Mais si ceux-ci ne sont pas utilisés durant le mois, ils peuvent l'être par la suite, pour autant que l'atteinte à la mobilité de la personne persiste.

Contrôles de préavis

La Commission a contrôlé 2 préavis. En ce qui concerne le préavis 23-2007, le contrôle avait été commencé l'an passé, mais n'avait pas pu être achevé faute de certaines informations.

Préavis n° 27-2007 Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz / 1^{er} Mai

Ce préavis a donné lieu à une vaste consultation publique. Le dossier fourni est très complet. Toutes les factures ont été contrôlées et elles correspondent aux prestations fournies.

Sur un crédit accordé de Fr. 351'000.- TTC, la dépense totale est de Fr. 328'576.- TTC, soit une moins-value de Fr. 22'424.- due à la végétalisation dans les carrefours à la place d'enrobés bitumineux, selon le vœu de la commission ad hoc.

Préavis n° 23-2007 Les ATELIERS de la ville de Renens

Toutes les pièces comptables nous ont été fournies. Après une analyse approfondie toutes les factures ont été contrôlées et correspondent aux prestations fournies.

La dépense finale s'élève à Fr. 78'028.45, soit à une moins-value de Fr. 8'971.55.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité, Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2010 et en donne décharge aux organes responsables.

· ·	
Le président-rapporteur:	
	Leyvraz Jean-Pierre
Les commissaires:	
Mesdames	Ayer Danielle
	Carota Nadia
	Golaz Elodie
	Joliat Rosana
	Kocher Nathalie
	Sartoretti Christine
	Schmid Denise
	Szenyan-Reymond Simone
Messieurs	Ghassem Ali
	Korkmaz Ali
	Scala Michele

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION 2010 (VISITES THEMATIQUES)

Rencontre avec le délégué environnement M. Schweingruber

En préambule, M. Jean-Pierre Leyvraz rappelle que la commission de gestion souhaite rencontrer le délégué à l'environnement afin de faire sa connaissance et de mieux connaître et comprendre son rôle. Une liste des diverses activités 2010 du responsable environnement nous est remise. Notre rapport traite cette liste point par point.

M. Peneveyre précise que l'objectif principal pour les 3 premières années d'engagement était de rattraper notre retard en matière de gestion des déchets. C'est aujourd'hui chose faite, M. Schweingruber pourra dès lors consacrer son temps à 50% pour la gestion des déchets et à 50% pour l'environnement.

Déchets: appel d'offre public

L'appel d'offre public pour le ramassage des déchets a été l'une des activités principales de cette année 2010. Le contrat de prestations qui liait la ville de Renens à Veolia arrivait à son terme fin 2010.

Le document remis aux entreprises avec les critères d'attribution du ramassage est fourni à la Commission. Sa rédaction a été un travail précis et minutieux afin d'éviter les recours. L'appel d'offre a été publié dans la FAO, plusieurs entreprises ont demandé des renseignements, mais seule une a postulé. En effet les critères étaient très exigeants, les sociétés candidates devaient :

- 1) avoir au moins 4 camions (c'est ce qu'il faut pour une ville comme Renens)
- 2) des camions aux normes Euro 5 (critère écologique élevé)
- 3) garantir le chargement des conteneurs enterrés.

L'attribution devait se faire selon un nombre de points basés :

- à 40% sur le prix
- à 40% sur les caractéristiques écologiques des véhicules
- à 20% sur l'expérience de la société.

C'est l'entreprise Veolia, seule à avoir postulé, qui a remporté ce marché public pour une durée de 5 ans.

Jusqu'à maintenant, la commune de Renens payait un forfait par habitant, de CHF 52.80 en 2010. Vu les bons résultats du tri, le ramassage sera désormais facturé à la tonne. Le prix de la tonne varie en fonction des déchets récoltés (verres, papiers, ordures ménagères). Cette nouvelle façon de procéder pourra faire économiser jusqu'à CHF 300'000.- par an.

Implantations: Texaid

Texaid s'est approché de Renens afin de prévoir de nouvelles implantations pour des points de collecte pour les habits et chaussures. Ainsi la Commune possède maintenant 10 emplacements contre 4 précédemment. Cette prestation n'a rien coûté à Renens, tout a été pris en charge par Texaid.

En 2009 17 tonnes de vêtements ont été collectées. Les chiffres de 2010 ne sont pour l'heure pas encore connus.

Conteneurs enterrés pour la Salle de spectacles

Il devenait impératif de trouver une solution pour les déchets de la Salle de spectacles, puisque très régulièrement les conteneurs débordaient. On a donc mis en place, conformément au préavis 82-2009, des conteneurs enterrés qui donnent entière satisfaction et confèrent une meilleure allure aux alentours. La commune a pu bénéficier d'un subside de Vetro Suisse d'un montant de CHF 6'000,- environ.

Chemin des sens

M. Schweingruber a participé au groupe de travail du chemin des sens. Ce projet verra le jour en 2011.

Bennes à verre : tri par couleur

Vetro Suisse, organisme faîtier du recyclage du verre, rétrocède de l'argent aux communes qui sont disposées à améliorer le recyclage de cette matière. Ainsi Renens a pu bénéficier d'un subside de 50% pour l'achat de 2 bennes pour le tri par couleur des verres. Elles sont placées sur le parking du Censuy et à la déchetterie de Bussigny.

Contact avec les gérances

Un important travail de sensibilisation a été mené auprès des gérances et des propriétaires d'immeubles de plus de 4 appartements pour que le règlement communal soit respecté et que les locataires puissent bénéficier de conteneurs pour 4 catégories de déchets, soit : ordures ménagères, papiers, verres et déchets verts.

Directive pour les véhicules d'Environnement

Mise en œuvre d'une directive sur les critères d'acquisition de véhicules communaux afin d'avoir le meilleur rendement possible et le moins de pollution.

Système de « management »

M. Schweingruber a effectué une formation en « management en développement durable ». Ceci lui permettra la mise en place d'un système de gestion non seulement pour les déchets, mais aussi pour le quotidien des services, par exemple pour une utilisation optimale de l'eau lors d'arrosages. Cette méthode sera utilisée à l'interne et donnera une ligne de conduite afin de réduire l'impact d'un service communal sur l'environnement.

Vaisselle biodégradable

Une plaquette simple et ludique est en projet et sera remise aux divers organisateurs de manifestations dans notre commune, qu'il s'agisse de stands au marché, de manifestations à la Salle de spectacles, de manifestations sportives, etc. Cette démarche se veut incitative et préventive, mais non contraignante.

Déchetteries mobiles + collecte sur appel

Pour les déchetteries mobiles, quelques ajustements ont été réalisés et les horaires changent en fonction des saisons. Ainsi elles ferment à 17h00 en hiver et à 19h00 en été. Elles sont gérées par un employé qui a un CFC de recycleur et qui connaît très bien les diverses filières de recyclage, il peut donc ainsi renseigner au mieux la population.

Des panneaux au format mondial avec les dates, horaires et fonctionnements des déchetteries ont été apposés sur leurs divers emplacements.

Une nouveauté encore : lors du prochain vide-greniers, la déchetterie mobile derrière le Censuy sera ouverte, ainsi les personnes qui souhaiteront se débarrasser de ce qu'elles n'ont pas vendu pourront aller directement déposer leurs objets.

Rue de l'Avenir, conteneurs enterrés

Suite à la mise en place de ces conteneurs, Renens a pris en charge une partie du coût et le solde a été réparti entre les propriétaires de la rue de l'Avenir au prorata des nombres d'habitants

Info-déchets 2011

Le calendrier du ramassage des déchets nous a été remis. Il est élaboré avec les communes de l'Ouest. 3 réunions par an ont lieu, auxquelles Messieurs Peneveyre et Schweingruber participent.

Déchetteries de Bussigny et Malley

Des réunions trimestrielles ont lieu où divers sujets sont abordés, tels que les filières de recyclage ou les prévisions de tonnages. Veolia gère la déchetterie de Bussigny et les communes de Renens, Prilly et Lausanne celle de Malley. C'est l'une des raisons des différences d'horaires entre ces déchetteries.

Nouveau véhicule de gestion des déchets

Voir le préavis 88-2010.

Dépôts sauvages de déchets

Malheureusement, ils existent toujours. L'accent est mis sur la prévention et l'information auprès des gérances et des propriétaires.

Réutilisation de l'outillage du Léman

Afin d'éviter le gaspillage et l'élimination d'objets qui pourraient encore servir, lors du renouvellement du mobilier des salles de travaux manuels du collège du Léman, une grande vente a été organisée. Presque tout a été vendu à l'exception de certaines grosses machines qui ont été données à l'ORIF (Organisation Romande Intégration et Formation professionnelle).

Articles dans Carrefour Info Renens

Tous les articles sur l'environnement et les déchets sont écrits par M. Schweingruber.

Nespresso

Nespresso a pris contact avec Renens afin de pouvoir installer des conteneurs de récupération.

Femmes Solidaires Sans Frontières

Une présentation sur le développement durable a été faite à cette association et à ses membres par le délégué à l'environnement.

Poubelles à piles

Les poubelles à piles étaient fichues, elles n'étaient plus étanches et devenaient polluantes. La Municipalité a donc décidé de les faire enlever et de demander à la population de rapporter les piles usagées dans les commerces.

Dépliant éco manif

On nous a présenté un projet de dépliant

Tri au CRA

Le CRA souhaite optimiser la gestion de ses déchets. Il a donc approché le délégué à l'environnement.

Ecofontaine

C'est un projet de faire tourner l'eau en circuit fermé dans les diverses fontaines et bassins de la ville afin de pouvoir économiser l'eau, tout en maintenant un robinet d'eau potable à côté.

Eterpy, conteneurs enterrés

Ce projet est en bonne voie.

Séminaire PUSCH déchets entreprises

PUSCH est une association active au niveau des entreprises afin de les sensibiliser, comme les ménages privés, au tri des déchets. Le délégué à l'environnement a eu diverses séances avec cette association pour trouver des solutions pour la gestion des déchets des entreprises.

Suivi des conteneurs enterrés en Belle Vue

Ils sont en voie de réalisation.

Suivi des factures, statistique des déchets

Le délégué à l'environnement se doit de suivre les notes de crédit des repreneurs des divers déchets. Ce suivi doit être mensuel, ce qui permet une vision globale et complète.

Site Internet Renens

Toutes les informations sur le site Internet concernant les déchets et l'environnement sont gérées par M. Schweingruber.

Oser les métiers, Centre Intercommunal de Logistique de Malley

Lors de la journée des parents, le délégué à l'environnement a accueilli les enfants des collaborateurs pour une sensibilisation et une visite de ce centre.

Fonds du développement durable

M. Schweingruber a rejoint la commission qui s'occupe de ce fonds. Cette commission a pour but d'améliorer l'information sur les critères d'attribution du fonds.

<u>Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets : animation pour les écoles</u>

La Commune essaie de proposer des animations dans les écoles de Renens, malheureusement les Directions des écoles ne sont pas trop intéressées, invoquant des programmes chargés.

Tarifs des déchets pour les entreprises

Une commune ne peut pas refuser à une entreprise la possibilité de déposer ses déchets pour que les services communaux les collectent. CHF 100'000.- sont facturés aux entreprises, mais sans que l'on sache avec exactitude si cette somme correspond à la réalité des quantités récoltées. Veolia devrait prochainement proposer une puce de pesage sur les conteneurs, ce qui permettra une appréciation plus exacte.

Un commissaire demande s'il y a comme à Genève l'intention de former une personne qui se rendrait chez les privés afin d'analyser leur consommation d'énergie et de les informer à ce sujet. Pour le moment ce n'est qu'au stade de projet. Toutefois la Municipalité a engagé des discussions avec les SIE à ce propos.

Visite de la bibliothèque du Léman

La Municipalité nous rappelle l'historique de la réfection, du déménagement et de l'informatisation de la bibliothèque.

La nouvelle bibliothèque du Léman est à la fois publique et scolaire. Elle occupe une surface de 600 m² et compte 26'500 livres. Elle est située sur 2 niveaux. Le niveau supérieur est réservé aux adultes. Le niveau inférieur comprend un espace adolescents, un espace « jeunes » et un espace pour les tout-petits. 4 postes internet sont à disposition des élèves pour la recherche et 2 postes sont dédiés à la consultation du catalogue (BiblioMaker). La bibliothèque est équipée d'une liaison Internet par wifi. Il n'y a pas d'espace prévu pour que les élèves fassent leurs devoirs ; s'ils le faisaient, les bibliothécaires ne pourraient pas gérer cet afflux.

En 2011, 5 personnes (4 bibliothécaires et 1 personne pour l'entretien des livres) s'occupent de la bibliothèque, représentant 2,7 équivalents plein temps. A noter que selon les normes de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP), 600m² et 26'000 livres demanderaient un effectif de 4 EPT.

Chaque semaine 6 à 8 classes passent à la bibliothèque. Les visites durent entre une heure et une heure et demie, ce qui correspond à 10 heures par semaine. Elles se font sur rendez-vous.

La bibliothèque est ouverte au public 17 heures par semaine. Elle est désormais fermée le lundi après-midi, vu les besoins de personnel engendrés par un plus grand espace (nécessité d'être 2 bibliothécaires en bas et une en haut durant l'ouverture). Mais le public connaît les horaires et les trouve satisfaisants. Ouvrir plus ne garantirait pas un meilleur service, mais diluerait la fréquentation.

Le public et les classes se comportent généralement bien, il y a peu de vols ou de déprédations.

En 2010, il y a eu 41'000 livres prêtés ; c'est une augmentation de 14% par rapport à 2009. Les femmes sont plus lectrices que les hommes. 399 personnes se sont inscrites en 2010 (+17% par rapport au nombre d'inscriptions en 2009).

Le taux de renouvellement annuel des livres est de 5% (selon les normes, il devrait être de 10 %). Les bibliothécaires discutent ensemble de la politique d'acquisition. Elles ont à disposition des revues spécialisées. Lorsque des livres ont été achetés, il faut souvent en

enlever d'autres. A part quelques « best-seller » les livres sont achetés à un exemplaire. En plus de l'acquisition des livres, les bibliothécaires gèrent le stock et l'inventaire, réparent les livres endommagés, les équipent pour le prêt et accomplissent quelques tâches administratives : rappels, courriers, factures, rapports, etc. Mais elles n'ont pas le temps de dispenser des animations.

Les normes en vigueur de la CLP, valables pour des bibliothèques publiques, prévoient pour le prêt et le conseil un pourcentage de 45-50 % des heures de travail du personnel. Le reste (travail interne et administratif) se répartirait comme suit :

- entretien des collections (rappels, réservations, nettoyage, réparations) : 16,6-19 %
- développement et renouvellement des collections (acquisitions, traitement, équipement, élimination) : 14-19 %
- relations publiques : visites guidées, initiations de classes, contacts : 5,5-5,7%
- administration, gestion de la bibliothèque, gestion du personnel, formation continue : 1,5-14 %

En fait la bibliothèque dispose aujourd'hui de moins de 50 % pour son travail interne et administratif; il lui manque environ 10 % de temps pour le travail interne, alors même que le service est fermé le lundi après-midi. Les bibliothécaires sont toujours à la limite et doivent attendre les vacances scolaires pour effectuer certaines tâches laissées de côté pendant les périodes d'ouverture normale : « désherbage », décisions diverses (quel fonds vieilli racheter ou renouveler, etc.), changements de cotes, lecture de revues professionnelles, inventaires, réparations et nettoyage, rattrapage du catalogage en retard, etc.

Rappelons que la bibliothèque est à la fois scolaire et publique. Comme les écoles dépendent du Canton et non de la Commune, il y aura des bibliothécaires scolaires, payées par le canton, qui s'adjoindront aux bibliothécaires actuelles et qui pourront travailler à la bibliothèque du Léman ou au centre de documentation scolaire des Pépinières. Il y aura à gérer des problèmes de coordination, notamment dans l'acquisition des livres, d'autant plus qu'un même ouvrage pourrait présenter un intérêt à la fois pour les écoles et pour le public enfants hors école. La commission de gestion examinera à nouveau la situation l'année prochaine, quand on aura ces nouvelles bibliothécaires.

Rencontre avec le groupe de travail « locaux » (et handicapés)

Les membres du groupe « locaux » nous font un bref aperçu du travail qui a été effectué. Ce groupe a été constitué pour avoir une vision globale des besoins en locaux de l'administration communale. En 2007, un inventaire a été établi. On a envisagé des possibilités de rocades, ainsi que la location de bureaux. Le préavis 57-2008, Administration communale — Besoins en locaux supplémentaires a été adopté par le Conseil communal.

Après l'incendie du Grand-Hôtel, divers organes régionaux ont dû déménager. D'autre part, le personnel des services communaux ayant augmenté, il fallait rapidement trouver des solutions.

En ce qui concerne Sécurité sociale qui avait des problèmes d'accessibilité, une transformation du bâtiment est en cours. Le départ des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu scolaire a permis de remplacer l'ascenseur et de réaménager la réception, certains bureaux et des salles de conférence.

Reste comme parent pauvre le Service de la Population (SPOP). Pour ce Service, la solution d'un ascenseur à la rue de Lausanne 35 a été étudiée, mais dans un bâtiment ancien, avec les bureaux de PolOuest, cela présente un problème presque insoluble. L'idée de récupérer la salle de gymnastique a aussi été abordée, mais au vu du grand déficit de la Commune en salles de sport, elle a été abandonnée. Logiquement, il faudrait mettre le SPOP dans le même bâtiment que le Greffe, mais alors il n'y aurait pas de place pour le Service des Finances. Or Polouest commence à être aussi à l'étroit dans ses locaux et cherche une solution. Il est donc plus sage d'attendre les décisions de Polouest avant d'engager un mouvement de dominos dans les bâtiments de la rue de Lausanne 33 et 35.

Q : Pourquoi avoir priorisé dans les travaux Culture-Jeunesse-Sport par rapport au SPOP ?

R : Le SPOP n'avait rien demandé, contrairement à Culture-Jeunesse-Sport qui voulait s'agrandir pour accueillir de nouveaux collaborateurs.

Q : Pourquoi est-il si difficile de mettre un ascenseur au SPOP ?

R : Qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur, un ascenseur prend de la place, notamment à PolOuest, et c'est encore pire pendant les mois de travaux où l'on a des problèmes de sécurité. Il faudrait du mou pour pouvoir procéder à des rocades, mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi on préférait attendre de connaître les intentions de PolOuest (déménagement ou non?). A noter que cet ascenseur est au plan d'investissement.

Q : Le bruit court que les décisions de Polouest prendront du temps. Le SPOP ne peut plus attendre encore 5 ans !

R : Polouest doit se déterminer, car ils ont aussi des échéances à respecter. Cela pourrait aller très vite.

Q : Ces locaux abritaient une école et avaient été construits dans ce but. Ne pourraient-ils pas en redevenir une ?

R : Non, car les normes ont beaucoup trop évolué. La solution idéale serait un grand Hôtel de Ville abritant tous les services. Mais ceci est de la musique d'un avenir encore lointain. Il faudra de toute manière étudier rapidement diverses options. Différents bâtiments, à louer ou à acheter, ont été visités. Il faudrait y effectuer des transformations importantes, trop chères pour nos finances actuelles.

Q : Mais les handicapés peuvent-ils encore attendre ?

R : Différentes actions ont été menées en leur faveur. Ce sont de petites choses, mais importantes tout de même (comme des rampes).

Q : Comment font les personnes à mobilité réduite, les personnes en chaise ou les mamans avec leur poussette ?

R : Elles doivent appeler au préalable et le personnel du SPOP se déplace dans un bureau accessible.

Q : Ce groupe de travail se préoccupe-t-il des problèmes de locaux seulement dans ce périmètre ou dans toute la commune ?

R : Il s'occupe de tous les bâtiments communaux : centre ville, CTC, écoles (collèges et Ondallaz), ainsi que des crèches.

Q : Y a-t-il des employés ou des usagers réguliers handicapés dans la commune de Renens ?

R : Il n'y a pas de personnel en fauteuil roulant. Pour les crèches on peut, par rocade, mettre un enfant handicapé à un emplacement accessible.

Q: Qu'en est-il dans les bâtiments scolaires?

R : Pour les constructions nouvelles, tout doit être accessible. Pour les anciennes constructions, des rampes sont construites et des alternatives sont trouvées.

Q : A quelle fréquence siège le groupe « locaux » ?

R : Entre 2008 et 2010, le groupe a siégé une fois par mois. Depuis septembre 2010, moins fréquemment.

Q : Vu que l'on garde la salle de gymnastique, y aura-t-il un préavis pour un vestiaire ?

R: Oui.

Q: Les bâtiments de la rue de Lausanne 33 et 35 sont-ils classés?

R : Oui, en classe 3 (bâtiment intéressant, on ne peut pas faire n'importe quoi).

Q : Qu'en est-il d'éventuels nouveaux locaux à acquérir ?

R : Pour l'instant, la Municipalité y a renoncé en attendant les décisions de Polouest.